



PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 9 juin 2018, à Paris

Membres présents : Frédéric BEAUVAIS, Vincent BIDAUT, Christelle BONAVIDA, Annie COUTON, Olivier DUBAUT (A 10 :35), Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN (A : 11 :45), Sylvain PONGE (D 18 :10), Thierry RAPHET, Miriam ROMERO (A : 10 :20), Didier SEMINET, Tom NAGEL (A 13 :30 – D 17 :00).

Membres absents : Marie-Christine BINOT, Didier CANNIOUX, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Fabienne DUHOUX, François DULPHY, Frédéric GUERN, Pierre-Yves ROLLAND, Alain ROUCAN.

Assistent également : François COLLET, Sébastien HACOUT (A 10 :35 – D 16 :10).

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 10h10 que 8 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Arrivée de Miriam ROMERO, le nombre de votant passe à 9

Arrivée de Olivier DUBAUT et de Sébastien HACOUT, le nombre de votant passe à 10

Le Président souhaite la bienvenue à Frédéric BEAUVAIS et Olivier DUBAUT nouvellement élus au Comité Directeur, ainsi qu'à Marie-Christine BINOT, excusée ce jour.

Abus sexuel commis sur une licenciée de Savigny-sur-Orge et rencontre avec l'association Colosses aux pieds d'argile

Le Président fait un point d'information sur l'abus sexuel commis sur une licenciée au club de Savigny-sur-Orge qui a fait l'objet d'un article publié dans Le Parisien. La Fédération en a été informée et suit l'affaire. Un communiqué a été publié sur le site de la Fédération.

La Fédération a pris attache avec l'association les colosses aux pieds d'argile qui a accompagné la jeune fille et une rencontre a été organisée le 8 juin avec Sébastien BOUEILH, son directeur et Laetitia PACHAUD en présence du Président, du Directeur Technique National et du Président de la Commission Fédérale Jeunes afin d'étudier les possibilités de collaboration entre la fédération et l'association afin de prévenir les risques et d'accompagner les encadrants professionnels et bénévoles.

Le Président de la Commission Fédérale Jeunes effectue un compte-rendu de la rencontre et confirme la nécessité de s'approprier pleinement le sujet.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de porter la Fédération partie civile dans l'affaire de l'abus de la jeune fille licenciée au club de Savigny-sur-Orge et de poursuivre les travaux relatifs au conventionnement avec l'association les colosses aux pieds d'argile.

Signature de Yoan ANTONAC avec les Philadelphia Phillies

Le Comité Directeur félicite Yoan ANTONAC qui a signé un contrat avec la franchise Major League Baseball des Philadelphia Phillies ainsi que tous les acteurs et les structures ayant contribué à sa formation : le club de Montpellier, le Pôle Espoir de Montpellier et le Pôle France de Toulouse.

Stratégie Paris 2024

Le Président informe le Comité Directeur des échanges qu'il a eu avec la Fédération internationale de baseball et softball (WBSC) relatifs à la stratégie présentée par la fédération dans le cadre de la campagne

pour le maintien du baseball-softball au programme olympique dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024.

USSSA European Pro Softball Series

Le Président informe le Comité Directeur du succès de la venue de l'équipe professionnelle USSSA Pride évoluant en National Pro Fastpitch, le championnat professionnel de softball féminin américain début mai au Pôle France Softball de Boulouris pour des ateliers avec les athlètes du Pôle.

Organisé dans le cadre d'une tournée européenne sous l'égide de la WBSC, cet événement a aussi permis à la Fédération de renforcer sa collaboration avec l'organisation multisports américaine United State Specialty Sports Association. La Fédération a annoncé, consécutivement à l'événement, la nomination de Jenny GLADDING d'USSSA comme Manager de l'Équipe de France de Softball dans le cadre de la poursuite de la démarche de professionnalisation des collectifs France.

Le Comité Directeur félicite et remercie Céline LASSAIGNE pour son implication et le travail effectué sur la refonte de la filière du haut-niveau softball sous l'égide du Directeur Technique National. Céline reste Responsable du Pôle France Softball et entraîneur assistant de l'équipe nationale.

Invitation de l'Équipe de France de Softball au Japon

Le Président détaille le programme de l'Équipe de France de Softball invitée par la Fédération Japonaise de Softball du 16 au 21 juin 2018. Une démarche qui rentre dans le cadre d'un partenariat qui sera signé au Tokyo Dome en marge d'une rencontre All-Star entre les Etats-Unis et le Japon à laquelle l'Équipe de France assistera, ainsi que de manière plus large dans le cadre de la promotion du maintien du baseball-softball au programme olympique.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités,
- Approbations,
- Commissions,
- D.T.N.,
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline,
- Vie du siège,
- Vie Fédérale,
- Divers.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V. du Comité Directeur du 17.03.2018 ainsi que les P.V. des Bureaux Fédéraux du 19.04.2018 et du 23.05.2018

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux de la réunion du Comité Directeur du 17.03.2018 ainsi que les P.V. des Bureaux Fédéraux du 19.04.2018 et du 23.05.2018.

Le Comité Directeur valide ces différents P.V.

IV. Commissions

Commission Fédérale Scorage et Statistiques

Incident de scorage à Clapiers-Jacou

Le Président de la Commission Fédérale Scorage et Statistiques informe le Comité Directeur de fraudes avérées sur le scorage de rencontres du Championnat de France de Division 1 Softball Féminin des 7 et 8 avril 2018 à Clapiers-Jacou. Une personne du club de Clapiers-Jacou a scoré les rencontres en lieu et place de la personne nommée par la CFSS et dont le nom a été inscrit sur les feuilles de match officielles. Le Secrétaire Général précise que le Bureau Fédéral, saisi sur cette affaire par le Président de la CFSS, s'était dans un premier temps déclaré incompétent, n'étant pas capable de produire une étude de graphologie attestant la falsification des signatures. Dans l'intervalle, le Président du club a reconnu la fraude auprès d'officiels de la Fédération.

Le Comité Directeur déplore ces actes et demande au Secrétaire Général de saisir le Président pour engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de la personne concernée.

Le Président de la CFSS informe le Comité Directeur d'un autre problème sur le scorage des rencontres NIC301 entre Sénart 2 et La Guerche de Bretagne du 8/04/2018. Une personne du club de Sénart a scorié les rencontres en lieu et place de la personne dont le nom apparaissait mais en ayant toutefois signé de son nom la feuille de match.

La faute reconnue par l'intéressé, le Comité Directeur prononce l'application des amendes pour remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match, remplissage incorrect ou incomplet de la feuille de score et non mise à disposition d'un scoreur de grade minimum obligatoire.

Commission Fédérale Juridique

Dons et Bénévolat

Le Comité Directeur remercie la Commission Fédérale Juridique et ses membres permanents et stagiaires pour le dossier intitulé « Synthèse sur l'étude de la fiscalité applicable en matière de dons et bénévolat » et demande sa diffusion aux clubs, aux Comités Départementaux, aux Ligues et sa mise à disposition sur le site fédéral.

Nouvelles pratiques

Suite au lancement du Baseball 5 et son intégration comme nouvelle discipline par la WBSC, le Comité Directeur décide d'intégrer le Baseball 5 comme discipline officielle de la Fédération. La modification des textes fédéraux sera présentée lors de l'Assemblée Générale 2019.

Le Président rappelle que la Fédération était partie prenante de la conception de cette nouvelle discipline qui ouvre de nouvelles opportunités de développement pour le baseball-softball français.

La synthèse réalisée par la CFJ sur les nouvelles pratiques telles que celles de cage de frappe menées par des structures commerciales comme The Dugout ou Chez Gaël Super Parc indique que la Fédération ne dispose pas du monopole sur ces activités.

Il est proposé de faire évoluer les textes fédéraux lors de l'Assemblée Générale 2019 afin de créer un statut d'Établissement, commercial ou non commercial, et de proposer aux structures concernées de s'affilier à et de conventionner avec la Fédération comme cela se fait déjà dans d'autres fédérations sportives. Cette relation permettra à la Fédération de dénombrer la pratique dans le cadre de ces activités commerciales et d'inciter, au travers d'un partenariat comprenant l'échange de données, les personnes à poursuivre leur pratique en rejoignant les clubs affiliés à la Fédération.

Commission Fédérale Jeunes

Le Comité Directeur valide le P.V. de juin 2018

Après lecture, le Comité Directeur valide les documents suivants

- Appel à candidature organisation finale jeunes 9U 12U 15U 18U
- Appel à candidature pour l'organisation des finales jeunes
- Cahier des Charges Réglementation Jeunes.

Dans le but d'apporter une visibilité au Baseball avant le vote des sports additionnels de Paris 2024 et sous réserve d'une présentation détaillée qui sera réalisée par la Ligue lors de la réunion du Comité Directeur de la Fédération le dimanche 9 septembre 2018, le Comité Directeur attribue les Interligues Baseball 12U et 15U du 20 au 22 avril 2019 à la Ligue Ile-de-France qui s'est portée candidate avec le site de Pershing/Mortemart dans le Bois de Vincennes à Paris.

Commission Fédérale de la Réglementation :

Le Comité Directeur se prononce **favorablement** sur les textes préparés par la Commission Fédérale de la Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

La Commission Fédérale de la Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

Le Comité Directeur valide la nomination de Manuel MARTINS (26651) membre de la CFR comme représentant de la Fédération Chargé de l'Instruction des Affaires Disciplinaires.

Commission Fédérale Valeurs du Sport

A la demande de sa présidente, monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT n'est plus membre de la Commission Valeurs du Sport.

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Comité Directeur valide les P.V. 3,4,5 et 6 de la CNSB.

Commission Nationale Sportive Softball

Le Comité Directeur valide le P.V. du 24.05.2018. Le Comité Directeur valide également les documents suivants :

- CNSS - Cahier des charges Open de France 13u 2018 V1.02.docx
- CNSS - Règlement Sportif Open de France 13u 2018 V0.03.docx

France Cricket

Le Président informe le Comité Directeur que le Directeur Technique National a été saisi par l'employé de France Cricket sur des questions relatives au traitement des demandes formulées par l'association auprès de la Fédération. Il déplore que la saisine n'ait pas été effectuée par le Président de France Cricket à son attention ou à celle du Secrétaire Général et recommande à France Cricket de suivre cette procédure à l'avenir.

Cela étant dit, le Comité Directeur tient à répondre sur les demandes formulées par France Cricket sur le montant financier alloué à l'association et la reconnaissance du statut de haut-niveau pour la discipline du cricket.

Siégeant au sein de la commission de haut-niveau traitant de la reconnaissance du statut de haut-niveau des disciplines sportives, le Président apporte quelques éléments de réponse à destination du représentant de France Cricket au Comité Directeur.

S'agissant des montants alloués à France Cricket, le Comité Directeur souhaite se conformer aux dispositions figurant dans la convention quadri annuelle liant la Fédération à l'Association qui a été signée en 2017 par le Président de France Cricket.

Conseil Fédéral d'Appel

Sur demande de la présidente, le Comité Directeur valide la nomination de M. Baptiste DEQUEN au Conseil Fédéral d'Appel. Monsieur DEQUEN est nommé jusqu'à la fin de l'Olympiade. S'il ne possède pas de licence pour d'autres raisons, la Fédération lui en donnera une gratuitement.

Le Président souhaite, dans la mesure du possible, que les élus ou membres des commissions ne se retrouvent pas dans des positions où ils peuvent être mis en porte à faux au regard de leurs activités d'officiels sur les terrains.

Arrivée Tom NAGEL, le nombre de votant passe à 11.

V. Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline

Mise en demeure

La Fédération a reçu le 1er juin 2018 une lettre recommandée avec avis de réception dénonçant de la part d'un licencié de nationalité allemande le fait d'avoir été victime d'une limitation à son activité sportive en raison de sa nationalité.

Après avoir pris conseils auprès de la CFJ et de la CFR, le Comité Directeur reconnaît que ses textes ne reflètent pas avec exactitude l'ensemble de la réglementation européenne.

En conséquence le Comité Directeur décide, à compter du 16 juin 00h00, que dans le cadre des articles 31 des RGES Baseball et RGES Softball 2018 pour la saison sportive 2018, le terme « sélectionnable en Équipe de France » regroupera les joueuses et joueurs de nationalité française et les joueuses et les joueurs issus des pays ressortissants de l'UE ou qui sont parties aux accords de coopération ou d'association avec l'Union Européenne (UE).

Il est précisé que la nationalité prise en compte sera celle déclarée avant le 15 juin 2018 et que le ou la licencié doit appartenir à l'effectif du club à cette même date.

Par ailleurs, la mise en conformité des différents Règlements Fédéraux avec la réglementation européenne est exigée par le Comité Directeur pour la prochaine saison.

Les travaux actuellement menés par les Commissions Fédérales Règlementation et Juridique semblent préconiser la mise en place de la notion de joueurs formés localement

Appel de la décision de la CNSB sur le match Montigny-PUC

Après avoir examiné l'appel formulé par le club de Montigny, le Comité Directeur rejette l'appel par 3 voix contre, 2 voix pour et 6 abstentions (les membres du Bureau Fédéral ayant jugé en première instance s'abstenant).

Renoncement pour le reste de la saison régulière de Division 1 baseball 2018 du club « Ducks St Just St Rambert » (042003)

Pour les joueurs de ce club, le Comité Directeur après débat décide :

- De ne pas accorder de dérogation aux joueurs sollicitant des mutations extraordinaires. Seules les mutations extraordinaires justifiées par les circonstances et les documents prévus à la section 3 des Règlements Généraux seront acceptés.
- Les extensions de licence des joueurs de hauts-niveau et polistes (article 14-1.17) sont annulées.

Les conditions de participation de ces joueurs aux différents championnats sont maintenues.

Départ de Tom NAGEL, le nombre de votant passe à 10.

VI. Vie du siège

Mission Communication & Institutions

Le Comité Directeur valide le bon de commande de la société Communication & Institutions relatif à l'accompagnement de la Fédération sur la stratégie à mener quant aux projets de création du centre national de baseball softball et la campagne pour le maintien du baseball-softball au programme olympique.

Le Président précise que la prestation qui s'étend du 1er mai 2018 au 30 avril 2019 sera refacturée à la WBSC qui a accepté de prendre ces frais à sa charge.

Contrat avec la Société Ex Alto

Tout en prenant en compte les remarques formulées par la Commission Fédérale Juridique, le Comité Directeur valide le contrat avec la société Ex Alto pour la mise en place du nouveau logiciel de licence validé par le Comité Directeur.

Convention de partenariat avec Fosburit

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat avec la société Fosburit, qui avait cessé ses activités en octobre 2017 mais a été rachetée par la société suisse I believe in you. Le dispositif reste identique au précédent, la Fédération, les organes déconcentrés et les athlètes bénéficiant d'un tarif privilégié sur les montants prélevés par la plate-forme de financement participatif sur les campagnes réalisées.

Partenariat avec la société TLC Marketing

Le Comité Directeur valide le partenariat avec la société TLC Marketing relatif à la reconduction du dispositif « Réseau National Sport » qui permet à des détenteurs de bons d'activité de venir découvrir la pratique du baseball-softball dans les clubs partenaires.

Contrat avec la société de maintenance informatique XEFI

Le Comité Directeur valide le contrat de maintenance des postes informatique du siège.

CGV Distributeurs

Le Comité Directeur valide les conditions générales de ventes pour les distributeurs des produits commercialisées par la Fédération.

Convention avec l'association France Baseball Field

Le Comité Directeur valide la convention entre la Fédération et l'association France Baseball Field. Celle-ci fait suite aux travaux menés par la Commission Fédérale Terrains et Équipements sur l'homologation des terrains de baseball et softball.

L'association mènera les travaux nécessaires à l'homologation des terrains des collectivités territoriales par la Fédération.

Le Comité Directeur remercie la Commission Fédérale Juridique pour le travail réalisé sur la préparation des documents juridiques soumis à son approbation.

VII. Vie Fédérale

Affiliations

Le Comité Directeur affine les clubs :

« Baseball club de Kourou » Présidente Luz Albania BRITO OZORIA siège social H119 cité Wacapou 97310 KOUROU, numéro d'affiliation 097008,

« STARFIELD » Président Elford JOHN siège social Terrain Deloumeaux Bazin 97139 LES ABIMES, numéro d'affiliation 097009,

Radiation

Le Comité Directeur radie les clubs suivants pour non-paiement des cotisations de la saison 2018 :

- 044007 : Loire Cricket Club de Nantes
- 059016 : Dynamo Lille Cricket Club

Ententes

Le Comité Directeur valide la demande d'entente suivante :

Razorbacks - Trublions (Club de Charleville Méziers (008002) / Club de Baseball et Softball de la Marne - Les Trublions (051014)), championnat régional baseball 19+ Grand Est, droits sportifs à Club de Charleville Méziers (008002)),

Nouvelle-Calédonie

Le Comité Directeur est informé d'un relatif manque de communication entre un club de Nouvelle Calédonie et sa Ligue. Le Secrétaire Générale a donné des solutions pour un meilleur dialogue et a mis en garde les différentes parties sur les risques d'une situation de blocage.

Baseball en Corse

Le Secrétaire Général a été informé des difficultés, du fait de l'insularité des clubs, pour maintenir de manière efficace un championnat régional regroupant les clubs de la région Corse et de la région PACA. Une réunion regroupant les différentes parties sera nécessaire en vue d'exposer concrètement les différents problèmes et d'aboutir à une solution qui puisse satisfaire la Ligue PACA et les différents clubs.

VIII. Divers

Challenge de France de Softball Féminin et Masculin

Le Président informe le Comité Directeur du succès de la première édition des Challenges de France de Softball Féminin et Masculin qui se sont tenus du 19 au 21 mai à Nice et Contes.

Il précise qu'il souhaiterait à l'avenir que les deux événements soient dissociés afin de multiplier les temps forts de communication autour de la pratique du softball.

Caravanes de gens du voyage

Le Président, sollicité par le Mantes la Jolie Baseball Club (078009) dont le terrain est envahi par des caravanes de gens du voyage, a écrit un courrier à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise pour leur proposer l'aide de la Commission Fédérale Terrains et Équipements qui se tient à la disposition de leurs services afin d'étudier les possibilités de restreindre les accès et/ou de trouver les opportunités de « partage » d'espaces.

Le Président a par ailleurs proposé de rencontrer les élus si ces derniers le juge nécessaire.

Gay Games

Le Président informe le Comité Directeur qu'une réunion d'organisation de l'épreuve de softball des Gay Games se tiendra le 14 juin. Plus de 150 personnes sont inscrites à la compétition qui se déroule du 5 au 10 août 2018 à Paris.

Candidatures aux Challenges de France de Baseball 2019 et 2020

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur des candidatures reçues quant à l'organisation des Challenges de France de Baseball 2019 et 2020.

Le Comité Directeur demande à la CNSB de lancer un appel à candidatures afin de pouvoir prendre une décision lors de sa prochaine réunion.

Choc des déesses

À la suite du bilan effectué par Pierre-Yves Rolland, excusé ce jour, et l'intervention de Miriam Romero en séance, le Comité Directeur confirme sa volonté de s'appropriier pleinement le sujet et de réfléchir à la création d'un Open de France de Baseball Féminin organisé par la Fédération.

Départ de Sylvain PONGE le nombre de votant passe à 9

Avances de trésorerie

Le Président informe le Comité Directeur des problèmes rencontrés avec le club de Limeil-Brévannes, celui-ci ayant fait part de sa volonté de ne pas participer au challenge de softball masculin bien qu'ayant signé les conditions d'engagement en début d'année. Après plusieurs échanges, le club a tenu ses engagements grâce à une avance financière de 5000€ que le club doit rembourser avant la fin de l'année.

La Fédération a par ailleurs consenti une avance de trésorerie pour la somme de 3500€ au club French Cubs Baseball & Softball Chartrain (028001) pour leur permettre de jouer durant la saison dans de meilleures conditions et de mener à bien une restructuration en profondeur des objectifs futurs du club.

La Fédération a également consenti une avance de trésorerie pour la somme de 5120€ aux Ducks St Just St Rambert (042003) afin de leur permettre de participer au challenge de France de baseball 2018.

Situation budgétaire

Le Trésorier Général fait un point sur la situation budgétaire.

Le Président précise que la Fédération est toujours dans l'attente de la décision du Ministère sur les appels à projets dans le cadre des actions 1 et 4 de la Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2018/2020. La demande formulée par la Fédération s'élève à 175k€/an et le Ministère devait rendre sa décision le 15 mai 2018 reporté ensuite au début du mois de juin.

Il précise que les projets déposés à la WBSC ont permis à la Fédération se récupérer 63k€ d'accompagnement financier et que la Fédération recevra 5k€ de subvention du CNOSF dans le cadre de la journée olympique du 23 juin.

En ce qui concerne Ernesto Martinez dont le CDD arrive à terme le 31 juillet, la WBSC n'a pas souhaité s'associer au financement de sa prolongation et la Fédération a déposé un dossier de prise en charge auprès du Ministère des Sports pour un CDD de 12 mois.

En tout état de cause et vu les contraintes budgétaires, la Fédération devra annuler des programmes si la situation n'évolue pas favorablement.

Participation au Comité Directeur

Il est rappelé aux présidents de commission que conformément à l'article 35.3 du Règlement Intérieur, ils peuvent demander à prendre part aux réunions du Comité Directeur

35.3 Les présidents des ligues régionales, comités départementaux, comités et organismes nationaux, les présidents des commissions fédérales, les membres d'honneur, s'ils ne sont pas membres élus du comité, et les agents rétribués de la fédération (autorisés par le Président), peuvent assister aux réunions du comité directeur avec voix consultative.

Le prochain Comité Directeur se tiendra le dimanche 9 septembre 2018 à l'INSEP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général



2018

Fédération Française de Baseball & Softball

2018

NI bis

PROCES VERBAUX JUIN 2018

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR DU 9 JUIN 2018

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par le comité directeur du 9 juin 2018 : Procès-verbal point : IV Commission fédérale de la réglementation.

« La CFR est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent comité directeur en reprenant in extenso les textes votés. »

Toutes les propositions ont été validées par le comité directeur.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION REGLEMENTAIRE

I/ Vote des modifications des Battes-Officielles-Baseball-2018

II/ Vote des modifications des Annexes des RGES Baseball,

III/ Vote des modifications des Annexes des RGES Softball,

I PROPOSITION DE MODIFICATION DES BATTES OFFICIELLES BASEBALL 2018

Exposé des motifs : Permettre et réglementer l'utilisation des battes en aluminium pour la catégorie 19 ans et plus, modifier le ratio pour la catégorie 18 ans et moins.

CHAMPIONNATS SENIOR (19 ans et plus) DE BASEBALL

BATTES EN BOIS Obligatoires en D1 et D2

- | | | |
|----------------------------|----------------|--------------------|
| 1. Akadema | 20. Glomar | 39. Old Hickory |
| 2. Asics (Rawlings) | 21. HiGold | 40. Phoenix |
| 3. Axe Pro | 22. Hoosier | 41. Prairie Sticks |
| 4. Axis | 23. Iron Wood | 42. Rawlings |
| 5. B 45 | 24. Journeyman | 43. RockBats |
| 6. Brett Bros. (incl. Boa) | 25. KR3 Bats | 44. Route 66 Klubs |
| 7. BWP | 26. Kai Bats | 45. Sam Bat |

- | | | |
|-------------------------|------------------------|-----------------------|
| 8. Carolina | 27. Kubota Slugger | 46. SSK |
| 9. Controlling the Game | 28. Lacasse Bats | 47. STR |
| 10. D Bat | 29. Louisville Slugger | 48. Striker |
| 11. Dash Bats | 30. Maricci | 49. Superior Bat |
| 12. DC-Bats | 31. Mash Bat | 50. Sure Play (SP) |
| 13. Detrolam | 32. Mattingly Sports | 51. Swedish Birch Bat |
| 14. Descente | 33. Max Bats | 52. Taku |
| 15. Diablo Bats | 34. Mela Birch Bats | 53. Teammate |
| 16. Dinger Bats | 35. Mine Bats | 54. Tuff (X Bat) |
| 17. Easton | 36. Mizuno | 55. Xanas |
| 18. Fonza Bats | 37. Nicolas Rouch | 56. Yaya bats |
| 19. Franklin | 38. Nike | 57. Zett |
| | | 58 Zinger |

BATTES EN MATERIAUX COMPOSITE

NB. Ces battes ne sont plus autorisées dans les compétitions CEB à partir de 2014 en catégories A pool , CEB European Cups et Qualifiers 21U et 18U.

Anderson Bridges	Models 200, 210, 220 ou 230	Batte bois avec enveloppe 18 en fibre de verre sur le manche
Baum Bat	AAA Pro Model	Bette composite avec revêtement bois
Brett Bros. Bat Company	Stealth ou Bomber	Bois laminé avec lames de bois courant du manche à la fin du cylindre
ComBat	MC 105, Backbone	Batte composite
Dash Bats		Batte composite
DC Bats	Type BDL/Bamboo bat	Batte composite
De Marini (Wilson)	DX Pro Maple	Batte composite
Detrolam	SR	Bois laminé et bambou
Kai Bat	Type C-Max	Kai Bat, Lustenau, Austria
KR3 Inc	kR3	Batte composite
Louisville Slugger	MTPX C271, TPXM110B, TPXC271, TPXT141	Batte bois avec enveloppe en fibre de verre
Mine Bats	Next	Batte composite
Mizuno	Mizuno Bats	Batte composite
RocksBats		Bois laminé
Young Bat Company	360WOOD4	Bois laminé avec lames de bois courant du manche à la fin du cylindre

BATTES EN ALUMINIUM

34 pouces maximum Barrel 2 5/8 Ratio taille/poids entre 0 et - 5
Pour le Championnat national N2, le ratio taille/poids sera compris entre 0 et -3

CHAMPIONNATS JEUNES DE BASEBALL

18U 34 pouces maximum Barrel 2 5/8 Ratio taille/poids entre 0 et - 3 5
Pour l'Open de France, le ratio taille/poids sera compris entre 0 et -3

15U 33 pouces maximum Barrel 2 5/8 Ratio taille/poids entre -5 et - 10

12U	32 pouces maximum	Barrel 2 ¼	Ratio taille/poids entre -10 et -14
9U	28 pouces maximum	Barrel 2 ¼	Ratio taille/poids entre -10 et -14
6U	26 pouces maximum	Barrel 2 ¼	Ratio taille/poids entre -10 et -14

Règlementation particulière sur la puissance des battes :

15U, 12U, 9U et 6U : Toutes les battes qui ne sont pas en bois doivent avoir le label BPF (Bat Performance Factor) d'une valeur de 1.15 clairement identifiable dans les spécifications affichées sur leur revêtement.

II PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES DES RGES BASEBALL

Exposé des motifs : Demande de la CNSB

ANNEXE 3.01

Application RGES 16.02

Préparée par la C.N.S.B. et Votée par le Comité Directeur 6 mois au moins avant le début du championnat

Votée par le Comité Directeur du 9 juin 2018

FORMULES SPORTIVES

COMPETITIONS NATIONALES

NATIONALE 1

16 équipes : 4 poules de 4 équipes

Phase de qualification dite saison régulière :

- 12 journées soit 24 rencontres par équipe en programme de 2 fois 7 manches.

Phase finale dite playoff :

- Sont qualifiées les 2 premières équipes de chaque poule.
- ¼ de finales au meilleur des 3 rencontres,
- ½ finales au meilleur des 3 rencontres,
- Finale au meilleur des 3 rencontres.

Phase de maintien dite playdown :

- Phase de maintien croisée au meilleur des 3 rencontres

Phase de Barrage :

- ~~— Les deux seconds de la phase de maintien rencontrent le vainqueur et le finaliste de la Nationale 2 dans une rencontre de barrage : meilleur second contre finaliste de la N2; deuxième second contre le Vainqueur de la N2.~~
- ~~— Le meilleur deuxième second étant déterminé de la manière suivante :
 - ~~— % de victoire en phase de qualification plus phase de maintien,~~
 - ~~— Moyenne à la batte sur ces deux phases.~~~~
- ~~— Ces rencontres de barrage auront lieu au meilleur des 3 rencontres sur le terrain des équipes qui ont joué la nationale 1 en 2018.~~
- ~~— Les vainqueurs joueront en division 2 2019.~~
 - Mise en place de deux poules de quatre équipes
 - 3^{ème} et 4^{ème} Poule A + 3^{ème} et 4^{ème} poule B (les équipes ayant joué l'une contre l'autre en phase régulière garde leurs points et ne rejouent pas entre elles
 - 3^{ème} et 4^{ème} poule C + 3^{ème} et 4^{ème} poule D

Les équipes classées 3 et 4 de chacune des 2 poules de maintien sont reléguées en championnat régional 2019. Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule font un match de barrage au meilleur des 3 matchs contre les 2 finalistes de la N2. Le Meilleur 2^{ème} (Ratio victoire puis bat avg.) joue le finaliste N2, et le 2^{ème} deuxième joue le vainqueur

- Les battes autorisées pour jouer ces rencontres sont des battes de type « composite » ou « bois »

Droits sportifs :

- Les deux derniers descendent en championnat régional R1,
- Les 12 14 équipes restantes seront associées aux 4 équipes restantes de Division 2 2018 Pour constituer la Division 2 2019.

Exposé des motifs : Demande du responsable des péréquations.

ANNEXE 22

Application RGS 47.01.02

Préparée par le Responsable chargé des Péréquations et

Votée par le Comité Directeur du 9 juin 2018

PEREQUATIONS BASEBALL 2018

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES A L'ARTICLE 47 des RGS BASEBALL

REGLES GENERALES A TOUTES LES PEREQUATIONS

~~10/ Les rain-out sont inclus dans les péréquations, en fin de saison.~~

10/ Les rain-out sur le terrain sont inclus dans les péréquations, en fin de saison.
En cas de rain-out avant les rencontres il ne sera tenu compte que des frais de déplacement dûment justifiés.

III PROPOSITION DE MODIFICATION DES ANNEXES DES RGES SOFTBALL

Exposé des motifs : Demande du responsable des péréquations.

ANNEXE 11

Péréquations

Application RGES 47.01.02

Préparée par le Responsable chargé des Péréquations et

Votée par le Comité Directeur du 9 juin 2018

PEREQUATIONS SOFTBALL 2018

REGLES GENERALES A TOUTES LES PEREQUATIONS

~~10/ Les rain-out sont inclus dans les péréquations, en fin de saison.~~

10/ Les rain-out sur le terrain sont inclus dans les péréquations, en fin de saison.
En cas de rain-out avant les rencontres il ne sera tenu compte que des frais de déplacement dument justifiés.